

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

# Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

## Chambre d'agriculture de l'Eure



### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

La Chambre d'agriculture de l'Eure, établissement professionnel public, est, auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, l'organe consultatif des intérêts agricoles. Assemblée d'élus, elle a pour principales missions :

- de représenter l'agriculture départementale dans une logique de protection et de valorisation des espaces et activités agricoles ;
- de donner des avis sur toute question relative à l'agriculture dans l'intérêt général de l'activité ;
- d'assurer la concertation entre les organismes agricoles notamment en élaborant des politiques agricoles locales ;
- de jouer un rôle de médiation, d'anticipation et de prospective ;
- d'intervenir auprès des agriculteurs et des collectivités territoriales par des services et prestations (conseils techniques, accompagnement de projets, formations...).

Effectif : 71 salariés  
Budget en 2011 : 6,5 millions €  
Président : Emmanuel JOIN-LAMBERT

**Coordonnées**  
5 rue de la petite Cité  
27008 Evreux CEDEX  
Tél. : 02 32 78 80 00  
www.agri-eure.com



### La LNPN : un projet stratégique pour le développement économique régional mais consommateur d'espaces agricoles

L'agriculture euroise se trouve dans un débat difficile face au projet de la LNPN, colonne vertébrale du Grand Paris :

- d'un côté, la création d'une nouvelle ligne ferroviaire a pour effet attendu de renforcer l'attractivité des territoires traversés. De ce point de vue, elle constitue une véritable opportunité économique pour la Normandie, y compris pour les filières agricoles et agro industrielles ;
- d'un autre côté, ce projet, quel que soit le scénario retenu, entraînera la consommation importante d'espaces agricoles sur des secteurs à haut potentiel agronomique. Il risque également d'amplifier la croissance résidentielle et les concurrences sur le foncier au-delà de l'infrastructure elle-même. Ces éléments contextuels motivent une certaine résistance de la part des agriculteurs.

Le débat public est donc l'occasion pour la Chambre d'agriculture de l'Eure de présenter la réflexion conduite et partagée avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles euroises et :

- d'affirmer son intérêt pour un projet LNPN favorisant le développement économique agro-industriel ;
- d'exprimer sa vision d'une infrastructure dont les conditions de création soient acceptables pour les agriculteurs impactés par le tracé.

En effet, cette posture globalement favorable est soumise à plusieurs exigences, indispensables pour l'appropriation du projet par la profession agricole, à savoir :

- l'application des principes de gestion économe de l'espace agricole et d'optimisation foncière ;
- la préservation de la viabilité économique des exploitations agricoles par la reconstitution des outils de production à la hauteur des impacts subis ;
- le refus du report des compensations environnementales sur l'agriculture, qui sera déjà suffisamment fragilisée ;

C'est pourquoi, il importe que la profession agricole soit associée le plus en amont possible de la procédure pour créer les conditions d'un dialogue constructif entre tous les partenaires, et notamment avec le maître d'ouvrage.

Forte de son expérience sur les ouvrages linéaires acquises notamment par l'A28, la Chambre d'agriculture de l'Eure entend faire prévaloir sa doctrine et ses méthodes pour assurer au mieux le suivi de ce projet, dans l'intérêt général de l'agriculture.

## Un enjeu majeur pour le développement de filières agricoles et agro-industrielles structurantes pour notre territoire...

**Disposant d'une économie agricole compétitive et de filières bien structurées, le territoire de l'Eure détient des atouts en matière d'articulation entre les mondes urbains et ruraux.**

En lien avec le projet du Grand Paris, les priorités dans les axes de co-développement du projet LNPN devront permettre de soutenir une agriculture durable en :

- consolidant la compétitivité globale des entreprises et des filières existantes (stockage, technologies de pointe) ;
- valorisant les ressources agricoles en lien avec les secteurs économiques en émergence (éco-construction, fibres végétales, agro-matériaux) ;
- poursuivant le développement des initiatives de R&D existantes dans l'Eure (fimalin, NOV&Atech, Polymers technologies) ;
- augmentant la production de produits de qualité à destination des aires urbaines limitrophes (circuits courts, labels) ;
- favorisant le tourisme vert et la valorisation des paysages et du patrimoine bâti agricole.



### L'agriculture de l'Eure en quelques chiffres

- Surface agricole : 63% du territoire eurois.
- Perte de 700 ha de surfaces agricoles par an.
- 5 000 exploitations agricoles dont 3 100 moyennes et grandes avec une SAU moyenne de 116 ha.
- Près de 60% des exploitations agricoles orientées en grandes cultures.
- Près de 1 ha sur 2 en blé dans la sole.
- Places de choix dans l'échiquier national : 2<sup>e</sup> producteur de lin fibre, 3<sup>e</sup> producteur de plants de pomme de terre.
- Diminution du nombre d'élevages qui gagnent en compétitivité.
- Quota laitier moyen : 350 000 litres.
- Atouts de l'agriculture euroise : potentiel pédoclimatique<sup>1</sup>, proximité du port de Rouen, stockage à la ferme, nouvelles valorisations (oléochimie, fibre), entreprises de transformation (teillage<sup>2</sup>, sucrerie, abattoir).
- Handicap majeur : faiblesse de son aval agroalimentaire.

1. Potentiel agronomique lié à la qualité des sols et au climat  
2. Opération consistant à extraire les fibres textiles du lin

Concernant le fret ferroviaire, le projet LNPN affiche l'objectif d'un développement de l'économie portuaire grâce à la croissance des flux de marchandises. De notre point de vue, la libération des anciennes lignes est une opportunité réelle pour favoriser les capacités d'exportation des ports de Rouen et du Havre, mais insuffisante pour répondre efficacement à cette ambition. C'est pourquoi il semble indispensable d'intégrer au projet :

- la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors pour valoriser l'axe historique est-ouest, investissement nécessaire pour satisfaire les besoins actuels et futurs ;
- le développement de l'axe nord-sud (Rouen-Orléans), au travers d'une ligne mixte voyageurs et marchandises à étudier, dispositif actuellement manquant dans le projet mais hautement stratégique pour l'approvisionnement du port de Rouen, de l'usine d'éthanol de Lillebonne et de l'unité de trituration du colza à Grand Couronne. Cela permettrait la valorisation des embranchements réalisés dans les années 1990, d'améliorer la rentabilité du fret et plus globalement la compétitivité de la ligne.

La profession agricole veillera donc à l'équilibre entre les menaces et les opportunités de la LNPN : en effet, face à la diminution de son espace productif, il apparaît légitime que l'agriculture euroise puisse bénéficier des flux de matière grise et d'opérateurs économiques et du développement du fret ferroviaire.

## ...mais la perte irrémédiable de surfaces agricoles

**Quel que soit le scénario choisi, la LNPN aura donc des conséquences incontestables sur les potentiels de production de l'agriculture euroise.**

En effet :

- la zone d'étude concerne des surfaces agricoles situées dans des régions reconnues pour leur qualité agronomique et pédoclimatique (plateau Evreux-St André, plateau du Neubourg, Roumois...). Majoritairement dédiées aux céréales et oléoprotéagineux, ces espaces agricoles valorisent aussi des cultures industrielles (lin fibre, pomme de terre, betterave) à forte valeur ajoutée. De plus, dans ces régions agricoles, les rendements moyens sur les productions végétales sont généralement supérieurs à la moyenne nationale.
- la LNPN aura pour effet probable, en augmentant l'attractivité du territoire, de favoriser le développement résidentiel et la pression foncière. L'urbanisation ne saurait continuer sur le modèle de l'étalement urbain, au moment où tous les acteurs locaux ont marqué leur engagement pour une gestion économe de l'espace eurois, par la signature d'une charte en juin 2011.

Ces effets négatifs pour l'agriculture devront donc être anticipés et compensés au maximum.



## Les exigences de la Chambre d'agriculture de l'Eure pour l'appropriation du projet LNPN

### 1. Foncier agricole

La question foncière est sans nul doute le sujet qui cristallise le plus les craintes des agriculteurs. En effet, à l'heure où cette question dépasse largement les enjeux locaux, avec des dérégulations constatées au niveau mondial et sans nul doute des « pénuries » à venir, il importe de préserver au maximum les espaces agricoles pour assurer le défi des croissances alimentaires. Au niveau local, cette protection apparaît comme une nécessité pour sécuriser les investissements à long terme des agriculteurs et pour favoriser l'accès des terres aux jeunes dans un contexte où le prix du foncier agricole ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi il importe de gérer au mieux cette question selon les critères suivants :

- une gestion économe par le minimum de prélèvements sur les espaces productifs et le choix de terres à moindre potentiel agronomique et agricole ;
- une gestion anticipatoire par la mobilisation des outils d'aménagement foncier le plus tôt possible dans la procédure (réserves foncières à constituer dès validation du projet en trouvant les financements nécessaires à ce stockage) ;
- une gestion compensatoire par la mise en place d'aménagements fonciers de grande ampleur, l'échelle élargie étant la seule du point de vue agricole à pouvoir véritablement compenser à la hauteur des préjudices subis dans l'objectif que chaque exploitation puisse retrouver un potentiel de production équivalent.

### 2. Economie agricole

#### Micro économie

De nombreuses exploitations agricoles seront directement impactées par l'emprise du tracé, sans compter sur les effets indirects : déstructuration du parcellaire et des îlots de culture, création de délaissés et d'effets de coupure, allongements de parcours, etc. Dès lors, il est important de :

- tenir compte, autant que faire ce peut, des contraintes de conduite d'exploitation dans le choix du tracé ;
- prévoir la remise en état, au moins à l'identique, des outils de production par des aménagements et des restructurations optimisés.

#### Macro économie

Outre la déstructuration physique du territoire agricole, qui devra être compensée, le projet de LNPN risque aussi d'avoir des effets négatifs sur les emplois salariés de l'agroalimentaire. Pour éviter cette perte d'emplois, il serait souhaitable qu'un principe de compensation économique émerge, en soutenant tous projets agro-industriels porteurs pour le co-développement de l'axe Seine, rétablissant ainsi un équilibre pour l'économie agricole régionale.



### L' A28 : une expérience de référence de la Chambre d'agriculture de l'Eure en matière d'infrastructure linéaire

Le chantier de l'A28 en résumé : 125 km de linéaire entre Rouen et Alençon, 40 communes de l'Eure concernées, une société concessionnaire ALIS, des opérations d'aménagement foncier à grande échelle pilotées par le Conseil général de l'Eure, la mise en place de commissions intercommunales d'aménagement foncier (CIAF), un objectif partagé de 4 ans pour la mise en service.

La contribution de la Chambre d'agriculture de l'Eure a été importante et indispensable tout au long de la procédure via :

- le recueil et le traitement des données agricoles dans une bande de 2 km sur tout le linéaire eurois ;
- une lettre de mandatement des OPA à la SAFER pour le stockage des terres ;
- la mise en place d'une convention CA27/ALIS pour l'accompagnement du projet ;
- la réalisation de la partie foncière des pré-études d'aménagement en lien avec les bureaux d'étude pour la partie environnementale (7 secteurs sur 11) ;
- la formation des 10 CIAF (procédure, classement, environnement/paysage) ;
- la négociation des protocoles (sondages, fouilles, prise de possession anticipée, préjudices) ;
- la création d'un comité de suivi pour les exploitations très perturbées ;
- la réalisation des expertises pour les préjudices définitifs (allongements de parcours, déstructuration parcellaire, rupture d'unité de propriété).

Au final, le rôle de médiation de la Chambre d'agriculture de l'Eure a permis la reconstitution de l'outil de travail des agriculteurs de manière optimale et la réalisation de l'infrastructure dans des conditions consensuelles, de sorte que le projet s'est réalisé dans un climat serein.



### 3. Environnement

La Chambre d'agriculture de l'Eure estime que les terres agricoles ne doivent pas être considérées comme la variable d'ajustement des compensations environnementales légales, les terres agricoles étant aussi vitales que les zones naturelles.

Certes, les emprises de la nouvelle ligne sur les espaces à vocation environnementale et forestière (zones humides, Natura 2000, ZNIEFF, etc.) peuvent légitimer des compensations mais la profession agricole n'acceptera pas de faire peser ces contraintes sur l'agriculture, au risque d'une double pénalisation :

- prélèvement au titre de l'infrastructure ;
- surcharge de la compensation environnementale par affectation de cahiers des charges spécifiques de gestion des parcelles et des zones.

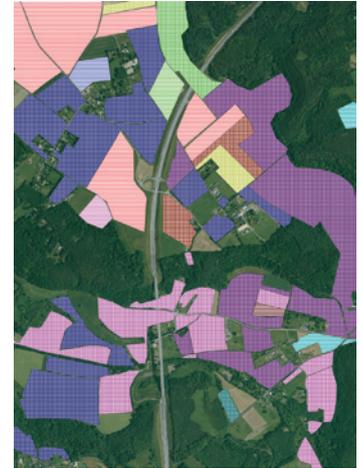
### 4. Communication avec le maître d'ouvrage

La Chambre d'agriculture de l'Eure considère que la communication est un facteur déterminant pour l'appropriation globale du projet par le monde agricole. C'est pourquoi il est nécessaire :

- que soit connu le plus tôt possible les fuseaux et les tracés retenus, afin que se mettent en place rapidement les **outils d'aménagement foncier** (réserves foncières, droit de préemption...);
- que le dialogue entre maître d'ouvrage et représentants du monde agricole se construise dans de bonnes conditions par la

réalisation d'une **étude d'impacts agricoles** sur l'ensemble du fuseau, permettant d'analyser les infrastructures agricoles et de faire valoir les projets des agriculteurs ;

- que soit défini, par anticipation, un système de **réparation des préjudices** à l'agriculture pour toutes les phases de la procédure, par la mise en place de **protocoles** spécifiques avec la Chambre d'agriculture.



La Chambre d'agriculture de l'Eure, de par ses missions, est l'interlocuteur privilégié qui servira d'interface et de **médiateur** entre le monde agricole et le maître d'ouvrage, dans le but de limiter au maximum les impacts et de mettre en place des solutions collectives et/ou individuelles. En outre, elle peut également jouer un rôle technique en réalisant les études foncières nécessitées par un tel ouvrage, à l'instar de ce qu'elle a toujours fait dans le département.

## Résumé du cahier d'acteur

A l'image des autres acteurs institutionnels du département, nous souhaitons privilégier le scénario le plus porteur de développement économique et le plus favorable pour la dynamisation des filières agricoles euroises et normandes.

La Chambre d'agriculture de l'Eure, au nom de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, s'inscrit résolument dans une posture d'accompagnement du projet LNPN, soumise néanmoins à des conditions essentielles pour honorer les revendications du monde agricole. Le projet devra donc :

- favoriser la consolidation et le développement de filières agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles structurantes et innovantes par le soutien aux porteurs de projet (chimie verte, circuits courts, etc.) ;
- créer les conditions propices au développement du fret marchandises en intégrant à la réflexion actuelle un axe nord/sud (Rouen/Orléans) ;

- appliquer le principe de gestion économe des espaces agricoles en réduisant au maximum les prélèvements fonciers liés à l'emprise ;
- anticiper les effets du projet sur l'agriculture en constituant les réserves foncières au plus tôt ;
- préserver la viabilité économique des exploitations agricoles qui seront touchées par la mise en place d'aménagements fonciers à grande échelle ;
- ne pas faire peser sur l'agriculture des compensations liées aux contraintes environnementales.

La mobilisation des compétences de la Chambre d'agriculture de l'Eure, expérimentée en matière d'accompagnement d'infrastructure linéaire, apparaît comme un paramètre indispensable pour la réussite d'un tel projet, de par ses missions d'interface et de médiation auprès du monde agricole.

**CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie**

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen  
contact@debatpublic-lnpn.org

[www.debatpublic-lnpn.org](http://www.debatpublic-lnpn.org)

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)